



**Arcachon
expansion**

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

SLOV



ID : 033-439504960-20221004-2022041008-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Mardi 4 octobre 2022
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, PUJOL, DAVID, DELEPAUX, SEGURA

Pouvoirs :

Mr CAVOLI a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX
Mr MONS a donné POUVOIR à Mr SOULIER
Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr DELEPAUX
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mr DISSAUX, Directeur Culture.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE
Messieurs BONNIN, CAVOLI, DE SAINT ROMAIN, MARTINERIE, URIOT, MARTINERIE, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Délibération N° 2022041008 : PARTENARIATS ET TARIFS CULTURE

Les statuts d'Arcachon Expansion prévoient que le conseil d'administration « fixe les taux de redevances dûs par les usagers ».

De plus, l'objectif des partenariats développés ci-dessous est de mettre en commun les ressources de chacun en sollicitant des actions spécifiques élaborées conjointement entre les deux parties. Vous trouverez ci-dessous le détail des partenariats selon les évènements culturels :

1. PARTENARIATS FESTIVAL CADENCES 21 au 25 Septembre 2022

Partenariat avec la VILLE DE LACANAU : 5 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière de la ville de Lacanau en contrepartie de l'organisation du spectacle du Samedi 24 septembre à 21h à la salle l'Escoure. Accueil du spectacle MYTHOLOGIE par le Théâtre du corps.

Partenariat avec le PORT D'ARCACHON : 5 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière du port en contrepartie de l'organisation du spectacle du dimanche 25 septembre à 18h au niveau de la capitainerie du port de plaisance : spectacle BAL CHOREGRAPHIQUE dirigé par le chorégraphe Sylvain Groud.

Partenariat avec la SOCIETE THABAC (Thalazur d'Arcachon) : 2 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière en contrepartie de 4 places (invitations) pour chacune des 6 soirées du festival Cadences du 21 au 25 septembre 2022 et de la présence du logo de l'entreprise sur tous les supports de communication du festival.

2. PARTENARIATS SAISON CULTURELLE 2022-2023

Partenariat avec la VILLE DE LEGE CAP FERRET : 10 000 € HT

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Participation financière en contrepartie de l'organisation par le théâtre l'Olympia de spectacles décentralisés sur le territoire la ville de Lège-Cap-Ferret :

- Vendredi 7 octobre à 20h30 : spectacle UN CŒUR SIMPLE par la compagnie Les Larrons
- Vendredi 9 décembre à 20h30 : spectacle BLANCHE NEIGE par les Tréteaux de France

Partenariat avec le C.C.A.S d'ARCACHON

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

Afin d'accompagner le C.C.A.S dans sa démarche de démocratisation de la culture, Arcachon Expansion s'engage :

- A offrir des invitations selon la répartition ci-dessous
- A réserver jusqu'à 15 jours avant le spectacle un nombre de place défini selon répartition ci-dessous :

Ces places seront vendues au tarif jeune selon la grille tarifaire de la saison 2022-2023

A savoir :

- 24 septembre 2022 Spectacle QUERENCIA par Cie A. Najarro : 10 places pré réservées + 1 invitation
- 28 novembre 2022 Spectacle LOELA par Ceiba et Laura Caronni : 7 places pré réservées + 1 invitation
- 25 janvier 2023 Spectacle DROLE DE CEBRE par Paul Mirabel : 20 places pré réservées + 2 invitations
- 31 janvier 2023 Spectacle CASSE NOISETTE par Cle Blanca Li : 15 places pré réservées + 1 invitation

- 03 mars 2023 Spectacle ALLONS ENFANTS PAR EPIS NOIRS : 8 places pré réservées + 1 invitation

3. PARTENARIATS GRAND DEBAT – 25 et 26 novembre 2022

Partenariat avec la LIBRAIRIE GENERALE

Selon convention de partenariat établie entre les deux parties

ARCACHON EXPANSION mettra à disposition de LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE un espace de vente des ouvrages des personnalités invitées, en contre partie la Librairie Générale versera la somme de 250 euros HT pour l'occupation de cet espace dédié.

Partenariat avec Philippe LAPOUSTERLE

Philippe LAPOUSTERLE a pour principale mission, à titre gracieux, dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du GRAND DÉBAT D'ARCACHON, de contacter et de proposer des invités du monde médiatique, littéraire et philosophique, pour animer les débats prévus lors de cette manifestation. En contrepartie, ARCACHON EXPANSION prendra à sa charge les frais de transport, d'hébergement dans un hotel 3 étoiles et de restauration (repas complet midi et soir) du vendredi 25 au samedi 26 novembre 2022 inclus pour Monsieur LAPOUSTERLE ainsi que pour l'ensemble des intervenants qui participeront à cet événement.

4. EXPOSITION - ANDRZEJ UMIASTOWSKI Du 12 octobre au 2 novembre 2022

Dans le cadre de l'exposition, organisée à l'Hôtel de Ville d'Arcachon du mercredi 12 octobre au mercredi 2 novembre 2022, ARCACHON EXPANSION, selon une convention établie avec l'artiste, prendra en charge les frais d'hébergement de celui-ci du dimanche 9 octobre au soir au 4 novembre 2022 au matin dans un logement sis rue Thomas Illyricus, 33210 Arcachon.

5. NOUVEAUX TARIFS

Nous vous proposons d'examiner les tarifs de diverses prestations ajoutées et complétant la tarification du théâtre Olympia votée par délibération du 9 Juin 2022.

ATELIER-THEATRE

Atelier Théâtre d'Arcachon Culture, animé par Luc COGNET

Durée du projet: à partir du mois d'octobre 2022 jusqu'au mois de mai 2023

Une cotisation annuelle de 200 € / participant

Public concerné : amateurs adolescents à partir de 14 ans et adultes

Nombre d'heures : 2 heures hebdomadaires

Jour et Heures : le mercredi de 18h30 à 20h30 (sauf pendant les vacances scolaires).

BAR ARLEQUIN

En complément de la délibération du 1er juillet 2021 n°13 fixant les tarifs du Bar Arlequin, il convient de fixer les tarifs suivants :

BOISSONS SANS ALCOOL

EAU MINERALE 1 €

JUS DE FRUITS 2 €

SOFT 2 €

BOISSONS AVEC ALCOOL

VIN 3.00 € (le verre)

Bouteille de blanc 12.00 €

Bouteille de rouge 15.00 €

BIERE MIRA 4.50 €

BIERE 3.00 €

CHAMPAGNE
7.00 € (le verre)
30.00 € (Bouteille)

BOISSONS CHAUDES

CAFE 1.50 €
THE / INFUSION 2.00 €

PLATS

ASSIETTE COMPLETE 13.00 €
DESSERT 4.00 €
MENU (PLAT+DESSERT+BOISSON SANS ALCOOL) : 17.00 €
ASSIETTE « SUR LE POUCE » 8.00 €
PLAT UNIQUE 11.00 €

Pour les bénévoles en service le soir et le personnel du théâtre le Menu est au prix de 10.00 €

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. LUMMEAUX** demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER cette délibération fixant les tarifs et les partenariats du service culture**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération,**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le mardi 4 octobre- 2022

Bernard LUMMEAUX
1er Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion

